



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Centre Europa à Hettange-Grande, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Jean-Marc COCQUYT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Sisto SILVERIO, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Jerry PARPETTE, Mme Evelyne DEROCHE, M. Yannick OLIGER, Mme Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, MMES Christelle MAZZOLINI, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KHOLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Michel SCHMITT	à	Jean-Marc COCQUYT
	Didier PALLUCCA	à	Hervé PATAT
	Olivier KORMANN	à	Christelle MAZZOLINI
	Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absentes excusées : Mauricette NENNIG, Patricia VEIDIG

Date de la convocation : 15 novembre 2021

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	41
Nombre de votants :	46

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



Le Président salue les membres du Conseil communautaire, la présence de la presse, des internautes et des services.

En préambule, il rappelle les règles du protocole sanitaire. Malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Cette séance se tient dans la salle du Centre Europa à Hettange-Grande, sans public, seule la presse a été conviée. Le Préfet de Moselle en a été informé par courrier en date du 15 novembre 2021. Le Président remercie le Maire de Hettange-Grande pour son accueil et la mise à disposition de la salle.

Il salue la présence de Mme Marie-Josée THILL, Maire de Haute-Kontz et rappelle que M. Yves LICHT s'est excusé. Le Président se félicite de l'arrêté préfectoral pris en date du 8 octobre 2021, portant adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à la CCCE, à partir du 1^{er} janvier 2022.

A l'occasion de cette nouvelle extension de périmètre, le Président suggère que le temps est venu de changer le nom et le logo de l'EPCI, pour réaffirmer son caractère frontalier. Il souhaite lancer la réflexion et la discussion lors de la Conférence des Maires du 30 novembre 2021.

Il souhaite aussi changer de cap, réaffirmer les liens de la CCCE avec le Grand-Duché de Luxembourg pour se tourner davantage vers les communes luxembourgeoises. Leurs préoccupations au quotidien sont identiques à celles des communes membres. Bien que les institutions existent, il ait ressenti le sentiment que le message porté par la CCCE au sein du Pôle Métropolitain Frontalier et de l'Association Nord Moselle Plus n'est pas audible.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, principalement dédiée au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président évoque ensuite un certain nombre d'informations supplémentaires :

- Le projet de gendarmerie suit son cours au Ministère de l'Intérieur pour vérification et validation du projet ; réponse attendue fin décembre.
- Un Bureau d'études a été retenu pour la réalisation du projet de territoire.
- Les dossiers de demande de fonds de concours doivent être soldés pour le 31 novembre 2021. Le rappel est fait à toutes les communes, à défaut les fonds seront perdus.
- La Chambre Régionale des Comptes a adressé aux 20 communes membres son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de la CCCE pour la période 2015-2019 afin de le soumettre à leur conseil municipal pour y être débattu.
- L'arrêt des comptes pour le calcul du transfert de charges dans le cadre de la restitution de la compétence extrascolaire est toujours en attente de l'association les Catt'Mômes.
- Une réunion du Conseil communautaire a été fléchée le 25 janvier 2022 afin d'installer les nouveaux Conseillers communautaires de Contz-les-Bains, Haute-Kontz et Cattenom.

Le Président rappelle également quelques dates de manifestations et de réunions à venir :

- Conférence des Maires : le 30 novembre 2021
- Réunion d'information du Conseil communautaire sur la mutualisation : lundi 6 décembre 2021 à 18 h
- Conseil communautaire (vote du budget) : le 14 décembre 2021
- Lumières d'hiver à la Citadelle à Rodemack : du 23 au 28 novembre de 17 h à 22 h

Le Président donne la parole à M. Roland Balcerzak qui souhaite évoquer la parution du livre « Luxembourg-Lorraine au Moyen-Âge », ouvrage inachevé de Philippe Stachowski, disparu en mars 2020, et finalisé par des historiens locaux. Il remercie le Président pour l'exemplaire offert à chaque Conseiller communautaire et relate quelques similitudes citées dans l'ouvrage, avec la période actuelle.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil communautaire, qui approuve à l'unanimité, de désigner Déborah LANGMAR comme secrétaire de séance.

Il est rappelé que la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 les dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, fixe le quorum au tiers des membres présents et donne la possibilité de 2 procurations par conseiller.

1. Objet : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil communautaire des 14 et 28 septembre 2021.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes rendus des séances des 14 et 28 septembre 2021.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 10 septembre au 20 octobre 2021

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 9 juillet 2020 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Président rende compte au Conseil communautaire des décisions prises pour la bonne marche de l'administration communautaire.

Le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2021-96 du 10/09/2021 :

Mise à disposition à titre de prêt à usage sans contrepartie financière des parcelles en section 71 n° 55, 57, 67, 122, 125, 126, 127, 128, 131, et 132, d'une contenance totale de 4 ha 80 a 27 ca, situées dans l'extension de la Zone d'Activités communautaire à Hettange-Grande, à Clément BLAD, agriculteur, domicilié au 66, Grand rue à Roussy-le-Village, à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision 2021-97 du 10/09/2021 :

Mise à disposition à titre de prêt à usage sans contrepartie financière des parcelles en section 71 n° 03, 04, 133 et 134, d'une contenance totale de 1 ha 72 a 98 ca, situées dans l'extension de la Zone d'Activités communautaire à Hettange-Grande, à Damien MAX, agriculteur, domicilié au 7, rue Saint Rémi à Cattenom, à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Décision 2021-98 du 14/09/2021 :

Attribution du marché de travaux « Création d'un réseau d'eaux pluviales – rue du Bénélux et rue des Eglantines – Commune de Hettange-Grande » à l'entreprise SOTRAE à 57100 THIONVILLE, pour un montant de 127 787,00 € H.T.

Décision 2021-99 du 16/09/2021 :

Signature de l' accord-cadre à bons de commande « Entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines – 3 lots » avec l'entreprise BK ENVIRONNEMENT à 54700 ATTON, pour un montant maximum annuel de 95 000,00 € H.T. décomposé comme suit :

- lot 1 : Entretien du bassin de la Boler, pour un montant maximum annuel de 40 000,00 € H.T.
- lot 2 : Entretien du bassin de la Kissel et de l'Altbach, pour un montant maximum annuel de 25 000,00 € H.T.
- lot 3 : Entretien du ruisseau des 4 Moulins ,pour un montant maximum annuel de 30 000,00 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois maximum.

Décision 2021-100 du 17/09/2021 :

Acceptation de l'indemnité proposée par la Compagnie d'assurances PACIFICA d'un montant de 540 €, suite à un accident de la circulation impliquant son assuré, survenu le 26 mai 2021 et ayant conduit à la dégradation d'un aménagement de voirie communautaire sur le ban communal de Basse-Rentgen.

Décision 2021-101 du 20/09/2021 :

Attribution du marché de travaux « Reprise du gravillonnage en enrobés sur voie de liaison communautaire » sur le giratoire situé voie de la Liberté à Roussy-le-Village à l'entreprise AJTP, 50 rue Principale 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 21 080,00 € H.T.

Décision 2021-102 du 21/09/2021 :

Signature de la convention d'utilisation de l'Espace Aquatique communautaire Cap-Vert avec l'Association VCC Hettange, représentée par son Président, M. Johan BOUCHER. Elle prendra effet le 1er octobre 2021. L'Association bénéficiera de la mise à disposition d'une ligne d'eau au tarif fixé par le Conseil communautaire.

Décision 2021-103 du 24/09/2021 :

Acceptation de l'indemnité proposée par la Compagnie d'assurances AIG Europe SA d'un montant de 1272 €, suite à un accident de la circulation impliquant son assuré, survenu le 7 janvier 2021 et ayant conduit à la dégradation d'un aménagement de voirie communautaire sur le ban communal de Breistroff-la-Grande.

Décision 2021-104 du 28/09/2021 :

Attribution du marché de « Conception et réalisation d'une mise en son et lumière du parc de la Citadelle à Rodemack, dans le cadre du spectacle "LUMIERES D'HIVER" du 23 au 28 novembre 2021 » à l'entreprise LA MAISON PRODUCTION à 81800 COUFOULEUX, pour un montant de 99 000,00 € H.T.

Décision 2021-105 du 28/09/2021 :

Attribution du marché de travaux « VIC 2021 – Commune de Rodemack – Esing – Extension de bordures de pavés – rue Saint Exupéry » à l'entreprise AJTP à 57645 NOISEVILLE, pour un montant de 31 439,00 € H.T.

Décision 2021-106 du 28/09/2021 :

Attribution du marché de « travaux de reprise du réseau d'assainissement » à l'angle de la rue de Gaulle et Jeanne d'Arc à Cattenom à l'entreprise AJTP - 50, rue Principale à 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 23 131,00 € H.T.

Décision 2021-107 du 28/09/2021 :

Attribution du marché de « travaux de pose d'un réseau d'eaux pluviales de la RD64 jusqu'au fossé » à Berg-sur-Moselle à l'entreprise EURO MAT, 3 rue des Ateliers à 57300 HETTANGE-GRANDE, pour un montant de 88 940,50 € H.T.

Décision 2021-108 du 11/10/2021 :

Acceptation de l'acompte d'indemnité de sinistre proposé par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 2 031 €, suite aux dégradations survenues le 6 août 2021, à un ouvrage d'art communautaire situé sur la RD56. Le solde d'indemnité sera versé sur présentation de la facture finale de réparation.

Décision 2021-109 du 12/10/2021 :

Signature du protocole transactionnel avec Mme Brigitte VILGE et AXA France IARD pour acter le versement transactionnel forfaitaire et définitif dans le cadre du sinistre survenu sur la propriété de Mme VILGE à Boust en janvier 2016 et imputable à un dysfonctionnement de l'ouvrage d'assainissement de la CCCE.

Décision 2021-110 du 12/10/2021 :

Attribution du marché de travaux « Reprise du gravillonnage en enrobé sur la VICC avenue de la Liberté à Volmerange-les-Mines » à l'entreprise AJTP, 50 rue Principale 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 28 704,00 € H.T.

Décision 2021-111 du 18/10/2021 :

Signature du protocole d'autorisation et d'engagement avec la Société Eco-Invest France, S.A.S pour encadrer les modalités d'intervention de cette dernière sur le domaine public communautaire aux fins de raccordement du lotissement sur le ban communal de BEYREN-LES-SIERCK, localisé rue de Gandren - RD64A, sur les parcelles cadastrées en section 5 n° 12 à 14 et n° 198.

Décision 2021-112 du 18/10/2021 :

Attribution du marché de fourniture de « produits de déneigement » pour la viabilité hivernale 2021-2022 sur les communes du territoire de la CCCE, à la Société PRODIVERT, route de Metz 57580 LEMUD, pour un montant de 16 167,00 € H.T.

Décision 2021-113 du 20/10/2021 :

Acceptation de l'indemnité proposée par la Compagnie d'assurances MACIF d'un montant de 185 € suite à un accident de la circulation, impliquant son assuré, survenu le 31 juillet 2021 et ayant conduit à la dégradation d'un aménagement de voirie communautaire sur le ban communal de Volmerange-les-Mines.

Décision 2021-114 du 20/10/2021 :

Acceptation de l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 447,80 € suite aux dégradations survenues en juin 2021 au gymnase communautaire à Rodemack.

Décision 2021-115 du 20/10/2021 :

Acceptation de l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances AXA d'un montant de 272,80 € (175,40 € + 97,40 €) suite aux dégradations survenues en janvier et juillet 2021 sur le site de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande.

Décision 2021-116 du 20/10/2021 :

Attribution du marché de « Chargement, transport et épandage des boues de la STEP de Hettange » à l'entreprise MaxAgri - 16 rue d'Epernay 1490 LUXEMBOURG pour un montant de 18073,00 € H.T.

Le Conseil communautaire prend acte.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 31 août 2021

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 9 juillet 2020 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau rende compte au Conseil communautaire des décisions prises pour la bonne marche de l'administration communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 31 août 2021 par courriel du 23 septembre 2021. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 31/08/2021 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 31/08/2021 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 6 juillet 2021

Affaires générales

Rapport n° 3 du 31/08/2021 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 31/08/2021 :

Marché de souscription de contrats d'assurances pour la CCCE - Attribution du lot n° 1 : Assurance responsabilité civile

Rapport n° 5 du 31/08/2021 :

Marché de souscription de contrats d'assurances pour la CCCE - Attribution du lot n° 2 : Assurance protection fonctionnelle

Rapport n° 6 du 31/08/2021 :

Marché de souscription de contrats d'assurances pour la CCCE - Attribution du lot n° 3 : Assurance protection juridique

Rapport n° 7 du 31/08/2021 :

Marché de souscription de contrats d'assurances pour la CCCE - Attribution du lot n° 4 :
Assurance flotte automobile

Rapport n° 8 du 31/08/2021 :

Marché de souscription de contrats d'assurances pour la CCCE - Attribution du lot n° 5 :
Assurance dommages aux biens

Rapport n° 9 du 31/08/2021 :

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie biomasse et de son réseau de chaleur sur le site du centre aquatique CAP VERT à BREISTROFF-LA-GRANDE - Marché n° 1961MOEK - Avenant n° 2 avec le groupement d'entreprises B.E. ALAIN GARNIER/PHOSPHORIS INGENIERIE à 51000 REIMS

Rapport n° 10 du 31/08/2021 :

VIC 2020 - Commune de Puttelange-lès-Thionville - Aménagement de voirie - rue de la Forêt - rue de la Grotte - rue du Gué - Marché 2123VPFA - Avenant n° 1 avec l'entreprise EUROVIA à 57190 FLORANGE

Rapport n° 11 du 31/08/2021 :

Dématérialisation de l'application du droit des sols - Avenant n° 1 au contrat CCCE-2020-CMA-01 liant la CCCE avec la Société MELEY STROZYNA siège 194 rue de Pont à Mousson 57951 MONTIGNY-LES-METZ

Rapport n° 12 du 31/08/2021 :

Demande de subvention pour le déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols

Développement économique

Rapport n° 13 du 31/08/2021 :

Règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Modification

Rapport n° 14 du 31/08/2021 :

Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE) - Modification

Rapport n° 15 du 31/08/2021 :

Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions

Rapport n° 16 du 31/08/2021 :

Aides Communautaires aux Entreprises - Attribution de subventions

Politique Petite enfance - affaires sociales

Rapport n° 17 du 31/08/2021 :

Association Thionvilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux (ATHENES), lieu d'Ecoute et d'Accueil - demande de subvention pour l'exercice 2021

Rapport n° 18 du 31/08/2021 :

Administrations Faciles Ecrivains Publics - Demande de subvention pour l'exercice 2021

Rapport n° 19 du 31/08/2021 :

Marchés de travaux de voirie - Clauses sociales - Renouvellement de la convention cadre avec ELIPS

Rapport n° 20 du 31/08/2021 :

Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation - 3^e acompte et solde de subvention 2021 - *point ajourné*

Politique Sport

Rapport n° 21 du 31/08/2021 :

Demande de subvention au titre des actions de soutien à la vie sportive du territoire - Olympic Rodemack Handball - *point ajourné*

Rapport n° 22 du 31/08/2021 :

Football en salle - Proposition commerciale de la Société Soccer Arena

Le Conseil communautaire prend acte.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2021

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 9 juillet 2020 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau rende compte au Conseil communautaire des décisions prises pour la bonne marche de l'administration communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 21 septembre 2021 par courriel du 27 octobre 2021. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 21/09/2021 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 21/09/2021 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 31 août 2021

Affaires générales

Rapport n° 3 du 21/09/2021 :

Association Nord Moselle+ - Demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz pour le développement de l'offre de formation de son 4e département Hygiène Sécurité Environnement

Rapport n° 4 du 21/09/2021 :

Elaboration du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs - Marché 1828PCAA - Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise OTE Ingénierie à 67403 ILLKIRCH

Rapport n° 5 du 21/09/2021 :

Action de communication : soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la création de sections sportives scolaires dans des collèges du territoire - Dotation d'équipements sportifs à destination des élèves

Rapport n° 6 du 21/09/2021 :

Acquisition - Livre « Luxembourg-Lorraine au Moyen-Âge »

Politique Culture

Rapport n° 7 du 21/09/2021 :

Convention de résidence avec l'Orchestre Symphonique Divertimento (OSD) pour la mise en œuvre d'un Parcours d'Actions Artistiques et Culturelles

Rapport n° 8 du 21/09/2021 :

Solde subvention au titre des projets culturels reconnus d'intérêt communautaire : Association Jeunesse 3 Villages (J3V)

Le Conseil communautaire prend acte.

5. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 26 octobre 2021

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 9 juillet 2020 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau rende compte au Conseil communautaire des décisions prises pour la bonne marche de l'administration communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 26 octobre 2021 par courriel du 17 novembre 2021. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 26/10/2021 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 26/10/2021 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2021

Affaires générales

Rapport n° 3 du 26/10/2021 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 26/10/2021 :

VIC - ERA/Voirie 2019 - Commune d'Entrange - rue du Fort - Lot n° 2 : Aménagement de voirie - Marché 1960VIEK - Avenant n° 1 avec l'entreprise STRADEST TP SAS à 57280 HAUCONCOURT

Rapport n° 5 du 26/10/2021 :

Marché garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs n° 1990 SGSA - Avenant n° 1 aux conditions particulières avec l'entreprise CNP ASSURANCES à 75716 PARIS CEDEX

Développement économique

Rapport n° 6 du 26/10/2021 :

Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions

Rapport n° 7 du 26/10/2021 :

Aides communautaires aux entreprises - Attribution de subventions

Politique culture

Rapport n° 8 du 26/10/2021 :

Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades - Attribution de subventions

Politique Sport

Rapport n° 9 du 26/10/2021 :

Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention du Vélo Club Communautaire Hettange - Championnats de Cyclisme du Grand-Est

Rapport n° 10 du 26/10/2021 :

Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention de l’Olympic Rodemack Handball Club pour le « Stage Communautaire - Animations vacances scolaires été 2021 »

Le Conseil communautaire prend acte.

6. Objet : Règlement intérieur du Conseil communautaire – Positionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-1, L. 2541-5,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2020 portant adoption du règlement intérieur,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 portant communication du rapport d’observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion des exercices 2015 à 2020, notifié le 13 septembre 2021 par la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de retranscrire dans les comptes rendus des séances du Conseil communautaire les questions orales posées par les Conseillers communautaires et les réponses apportées à celles-ci par l’exécutif,

Considérant que l’article 38 du règlement intérieur précise que le procès-verbal tient lieu de compte rendu et retrace les propos introductifs du Président dans un cadre de politique générale de manière synthétique et les décisions prises par le Conseil communautaire sur les affaires inscrites à l’ordre du jour,

Considérant l’arrêt du Conseil d’Etat n° 277087 du 5 décembre 2007, Commune de Forcalqueiret, qui précise qu’il n’y aurait pas d’illégalité à ce que le même texte tienne lieu à la fois de compte rendu et de procès-verbal, dès lors que les décisions sont présentées de façon claire et que le document permet de répondre aux différents objectifs impartis,

Considérant cet exposé et qu’une position définitive doit être adoptée par l’Assemblée communautaire,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de confirmer les termes de l’article 38 du règlement intérieur du Conseil communautaire,
- d’autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l’unanimité ces propositions.

Toutefois, sur demande expresse d’un élu, son intervention fera l’objet d’une consignation dans le compte rendu valant procès-verbal de séance.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Commissions communautaires - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-8 et L. 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral DCL n° DCL /1-033 du 22 juillet 2021, portant modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2020 portant constitution des commissions facultatives,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2020 portant modification des commissions facultatives,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 23 février 2021 portant modification des commissions facultatives,

Considérant la demande de Mme Emmanuelle JACQUEMOT, en tant que Conseillère municipale de Hettange-Grande de participer aux travaux de la Commission « Environnement et Développement durable »,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier la composition des commissions,

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission sera limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres et la Commission « Suivi des travaux », composée des Adjoints aux Maires chargés des travaux des communes membres.

Le nombre limitatif de 15 ne comprend pas le Vice-Président qui préside la Commission.

Par ailleurs, dans le cadre de cette modification, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de procéder à la modification des commissions communautaires comme suit,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **COMMISSION : MOBILITE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE**

- | | | | |
|-----|-----------|----------------------|---|
| 1. | Messieurs | Jerry PARPETTE | conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 2. | | Joseph GHAMO | conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville |
| 3. | | Alain REDINGE | conseiller communautaire de la commune de Gavisse |
| 4. | | Philippe GAILLOT | conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck |
| 5. | | Hassan FADI | conseiller communautaire de la commune de Cattenom |
| 6. | | Régis HEIL | conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 7. | | Hervé GROULT | conseiller communautaire de la commune de Cattenom |
| 8. | | Maurice LORENTZ | Vice-Président |
| 9. | | Olivier KORMANN | conseiller communautaire de la commune de Rodemack |
| 10. | Madame | Marie-Caroline DUMAS | suppléante de la commune de Basse-Rentgen |

➤ **COMMISSION : FINANCES**

Composée par les 20 Maires des Communes membres.

➤ **COMMISSION : POLITIQUE TOURISTIQUE**

- | | | | |
|-----|----------|----------------------|---|
| 1. | Monsieur | Joseph GHAMO | conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville |
| 2. | Madame | Maryse GROSSE | conseillère communautaire de la commune de Boust |
| 3. | Monsieur | Hassan FADI | conseiller communautaire de la commune de Cattenom |
| 4. | Mesdames | Nadine GALLINA | conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 5. | | Evelyne DEROCHE | conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 6. | Monsieur | Yannick OLIGER | conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 7. | Madame | Christelle MAZZOLINI | conseillère communautaire de la commune de Rodemack |
| 8. | Monsieur | Eric GONAND | conseiller communautaire de la commune de Basse-Rentgen |
| 9. | Mesdames | Valérie CARDET | conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines |
| 10. | | Marie-Odile KRIEGER | conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 11. | | Alieth FEUVRIER | conseillère communautaire de la commune d'Entringe |
| 12. | | Christine ACKER | conseillère communautaire de la commune de Cattenom |

➤ **COMMISSION : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- | | | | |
|----|-----------|-----------------|---|
| 1. | Messieurs | Joseph GHAMO | conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville |
| 2. | | Maurice LORENTZ | Vice-Président |
| 3. | | Denis BAUR | Vice-Président |
| 4. | | Guy KREMER | Vice-Président |
| 5. | | Didier PALLUCCA | conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 6. | | Thierry MICHEL | conseiller communautaire de la commune d'Evrange |
| 7. | | Michel SCHMITT | conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande |
| 8. | | Hervé GROULT | conseiller communautaire de la commune de Cattenom |

➤ **COMMISSION : POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES**

1.	Mesdames	Maryse GROSSE	conseillère communautaire de la commune de Boust
2..		Isabelle MAGGI	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
3.		Céline CONTRERAS	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
4.		Brigitte DA COSTA	conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
5.		Patricia VEIDIG	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
6.	Monsieur	Jean-Marc COCQUYT	conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
7.	Mesdames	Christine ACKER	conseillère communautaire de la commune de Cattenom
8.		Mauricette NENNIG	conseillère communautaire de la commune de Cattenom
9.		Christine KOHLER	conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen

➤ **COMMISSION : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

1.	Messieurs	Sisto SILVERIO	conseiller communautaire de la commune de Hagen
2.		Jerry PARPETTE	conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
3.		Hervé GROULT	conseiller communautaire de la commune de Cattenom
4.	Madame	Valérie CARDET	conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
5.	Messieurs	Bertrand MATHIEU	conseiller communautaire de la commune d'Escherange
6.		Olivier KORMANN	conseiller communautaire de la commune de Rodemack
7.		Alain GUERQUIN	suppléant de la commune de Berg-sur-Moselle
8..	Madame	Marie-Caroline DUMAS	suppléante de la commune de Basse-Rentgen
9.	Monsieur	Denis NOUSSE	conseiller communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
10.	Madame	Déborah LANGMAR	conseillère communautaire de la commune de Kanfen
11.	Madame	Emmanuelle JACQUEMOT	Conseillère municipale de la commune de Hettange-Grande

➤ **COMMISSION : POLITIQUE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GEMAPI**

1.	Messieurs	Philippe GAILLOT	conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
2.		Joseph BAUER	conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
3.		Guy KREMER	Vice-Président
4.		Hervé PATAT	conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
5.	Madame	Evelyne DEROCHE	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
6.	Messieurs	Bertrand MATHIEU	conseiller communautaire de la commune d'Escherange
7.		Serge RECH	conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
8.		Bernard ZENNER	Vice-Président
9.		Jean-Marc COCQUYT	conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
10.		Joël IMMER	conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village
11.		Christian TEITGEN	conseiller municipal délégué de la commune de Rodemack
12.		Denis NOUSSE	conseiller communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle

➤ **COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX**

1	Messieurs	Jeannot OESTREICHER	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Basse-Rentgen
2		Jean-Jacques THIELEN	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Berg-sur-Moselle

3.	Alain IMMER	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Beyren-lès-Sierck,
4.	Jean-Pierre ALBANESE	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Boust
5.	Daniel TERVER	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Breistroff-la-Grande
6.	Alain PEIGNARD	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Cattenom
7.	Eric DEWILDE	adjoint au Maire aux Travaux, commune d'Entrange
8.	Eric PECQUEUR	adjoint au Maire aux Travaux, commune d'Escherange
9.	Jean PHILIPPE	adjoint au Maire aux Travaux, commune d'Evrange
10.	Olivier VELLE	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Fixem
11.	Jean-Marie VAGNER	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Gavisse
12.	Sisto SILVERIO	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Hagen
13.	Hervé PATAT	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Hettange-Grande
14.	Didier NICLOUX	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Kanfen
15.	Serge COLLIGNON	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Mondorff, <i>travaux d'entretien</i>
16.	Philippe TOUSCH	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Mondorff, <i>travaux neufs</i>
17.	Joseph BAUER	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Puttelange-lès-Thionville
18.	Franck CZACHOR	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Rodemack
19.	Joël IMMÉR	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Roussy-le-Village
20.	Giani PIVETTA	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Volmerange-les-Mines
21.	Rémi LEFEBVRE	adjoint au Maire aux Travaux, commune de Zoufftgen

➤ COMMISSION : DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET NTIC

1.	Messieurs	Joseph GHAMO	conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
2.		Régis HEIL	conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
3.		Hervé GROULT	conseiller communautaire de la commune de Cattenom
4.		Thierry MICHEL	conseiller communautaire de la commune d'Evrange
5.		Serge RECH	conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
6.		Michel SCHMITT	conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
9.		Michel HERGAT	Vice-Président

➤ COMMISSION : POLITIQUE CULTURE

1.	Madame	Maryse GROSSE	conseillère communautaire de la commune de Boust
2.	Monsieur	Hassan FADI	conseiller communautaire de la commune de Cattenom
3.	Mesdames	Nadine GALLINA	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
4.		Marie-Odile KRIEGER	conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
5.	Monsieur	Yannick OLIGER	conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
6.	Madame	Brigitte DA COSTA	conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
7.	Monsieur	Eric GONAND	conseiller communautaire de la commune de Basse-Rentgen
8.	Madame	Karine BERNARD	conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
9.	Monsieur	Hervé GROULT	conseiller communautaire de la commune de Cattenom

- | | | | |
|-----|----------|-------------------|--|
| 10. | Mesdames | Alieth FEUVRIER | conseillère communautaire de la commune d'Entrange |
| 11. | | Mauricette NENNIG | conseillère communautaire de la commune de Cattenom |
| 12. | Monsieur | Olivier KORMANN | conseiller communautaire de la commune de Rodemack |
| 13. | Madame | Rachel ZIROVNIK | Vice -Présidente |
| 14. | Madame | Evelyne DEROCHE | Conseillère communautaire de la Commune de Hettange-Grande |

➤ **COMMISSION : POLITIQUE SPORT**

- | | | | |
|----|----------|-------------------|---|
| 1. | Madame | Maryse GROSSE | conseillère communautaire de la commune de Boust |
| 2. | Monsieur | Yannick OLIGER | conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 3. | Mesdames | Patricia VEIDIG | conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande |
| 4. | | Valérie CARDET | conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines |
| 5. | Monsieur | Hervé GROULT | conseiller communautaire de la commune de Cattenom |
| 6. | Madame | Mauricette NENNIG | conseillère communautaire de la commune de Cattenom |

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
 Abstention : 0
 Contre : 0

8. Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5219-5 XII,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C IV,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-033 en date du 22 juillet 2021, portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté préfectoral 2021-DCL/1-040 en date du 8 octobre 2021 portant adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2020 instaurant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, pour le mandat 2020-2026,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant que chaque Commune y sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant l'adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à la CCCE, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant la composition actuelle de la CLECT, suite aux désignations réalisées par les 20 Conseils municipaux des Communes membres,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **de modifier la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes et ses communes membres, pour la durée restante du mandat 2020-2026, qui sera dorénavant constituée de 22 membres titulaires et de 22 membres suppléants,**
- **de demander aux Conseils municipaux des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour y siéger,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Demande de modification du périmètre d'adhésion de la CCCE au sein des syndicats mixtes

- **Syndicat mixte ouvert « Moselle Fibre »**
- **Syndicat mixte « SCOTAT »**
- **Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord « SYDELON »**
- **Syndicat mixte « Moselle Aval »**
- **Syndicat mixte ouvert « E-LOG'IN 4 »**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-DCTAJ/1-027 du 29 mai 2015 portant création du syndicat mixte ouvert « Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle », nouvellement dénommé « Moselle Fibre »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-027 du 7 juin 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise « SCOTAT »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-036 en date du 3 octobre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord « SYDELON »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-032 en date du 14 décembre 2017 portant création du syndicat mixte ouvert « Syndicat Mixte Moselle Aval »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-013 en date du 18 mars 2019 portant statuts et nouvelle dénomination du Syndicat Mixte « E-LOG'IN 4 »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-DCL/1-040 en date du 8 octobre 2021 portant adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz à la CCCE à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'acter la modification du périmètre de la CCCE au sein des syndicats précités,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de garantir la continuité du service pour les usagers des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de demander la modification du périmètre d'adhésion de la CCCE au sein des syndicats suivants :

- **Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord « SYDELON »**
- **Syndicat mixte « Moselle Aval »**
- **Syndicat mixte « SCOTAT »**
- **Syndicat mixte ouvert « Moselle Fibre »**
- **Syndicat mixte ouvert « E-LOG'IN 4 »**

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

10. Objet : Contrat de concession de distribution d'énergie électrique - Renouvellement anticipé du contrat avec ENEDIS et EDF

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs comportant compétence en matière de « Distribution d'énergie électrique »,

Vu la convention en date du 21 avril 1995 concédant pour 30 ans l'exercice de cette compétence à EDF-GDF Lorraine Trois Frontières,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte renforçant la compétence des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) en faisant évoluer la mission confiée aux gestionnaires des réseaux de distribution dans le cadre des cahiers des charges des concessions (actions d'efficacité énergétique, insertion des énergies renouvelables sur le réseau, ...) et affirmant la volonté de rationaliser le nombre d'AODE,

Considérant que lorsque la population municipale des communes de la concession est inférieure à 70 000 habitants, la part R2 de la redevance du contrat de concession est égale à 0,

Considérant que, toutefois, une période transitoire de 5 ans a été prévue par le Législateur pour les contrats de concession renouvelés avant la fin d'année 2021,

Considérant que ce renouvellement doit se faire sur la base du nouveau modèle de cahier des charges négocié au niveau national entre Enedis et les représentants des AODE, notamment la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) dont la CCCE est membre,

Considérant que dans le cadre de la nouvelle convention de concession la redevance annuelle de fonctionnement « R1 » est multipliée par 6 et qu'un terme complémentaire dénommé « F » est ajouté, ce dernier étant défini comme le montant qui assure que, chaque année, la somme de F et de la part R2 (= à 0) de la redevance de concession soit égale à la moyenne des parts R2 versées par le concessionnaire à l'autorité concédante de 2012 à 2015,

Considérant que ce terme complémentaire F est forfaitaire et n'évoluera donc pas en fonction des travaux réalisés ou non,

Considérant que le nouveau contrat de concession met en place un dispositif de gouvernance concertée des investissements composé notamment de programmes de travaux pluriannuels de 4 ans pour l'amélioration du réseau sur le territoire communautaire,

Considérant que pour bénéficier du régime transitoire précité, le renouvellement de la concession doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2021,

Considérant que par arrêté préfectoral N°2021-DCL/1-040 en date du 8 octobre 2021, le périmètre de la CCCE est étendu aux communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant qu'il sera nécessaire de régulariser la convention par un avenant pour intégrer ces deux communes dans le périmètre de la concession, à partir du 1^{er} janvier 2022,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement anticipé du contrat de concession de distribution d'énergie électrique avec Enedis et EDF avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2022, lequel comporte la convention de concession, le cahier des charges ainsi que les annexes 1 à 8 ci-annexées,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer, à partir du 1^{er} janvier 2022, l'avenant du contrat de concession qui portera intégration des communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz dans le périmètre de la concession,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

En leur qualité d'anciens agents d'ENEDIS et EDF, les élus suivants ne prennent pas part au vote :

- *Bernard ZENNER*
- *Jean-Marc COCQUYT*
- *Alain REDINGE*

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 43
Abstention : 3
Contre : 0

11. Objet : Rapport d'Orientation budgétaire 2022

En application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 qui font l'objet du présent rapport.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir débattu et considérant la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 effectué en séance,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et de l'existence du ROB sur la base duquel s'est tenu ce débat,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Décision modificative n° 4 - Budget Principal - Exercice 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2020, relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2020, relative au vote du budget primitif principal de la CCCE pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 23 février 2021, relative au vote de la Décision modificative n° 1 du budget principal de la CCCE pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 13 avril, relative au vote du budget supplémentaire principal de la CCCE pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021, relative au vote de la Décision modificative n° 2 du budget principal de la CCCE pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021, relative au vote de la Décision modificative n° 3 du budget principal de la CCCE pour l'année 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2021 pour ledit budget,

Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 011 - Charges exceptionnelles					-1 500,00 €
617	33			Réajustement des dépenses -Etudes et recherches (non réalisées)	-15 000,00 €
6232	33			Réajustement des dépenses -Fêtes et cérémonies (moins d'activité suite à la crise sanitaire)	-42 401,00 €
6184	413			Réajustement des dépenses -Formation recyclage secourisme des MNS	800,00 €
615221	812			Réajustement des dépenses d'entretien et réparation bâtiments publics -régie de collecte	11 500,00 €
60631	812			Réajustement des dépenses - réparation fuite d'eau déchetterie de Cattenom	100,00 €
615221	812			Réajustement des dépenses – remplacement d'une platine pour la porte de garage de la régie OM	3 000,00 €
60631	833			Réajustement des dépenses - réparation de dégâts liés à des incivilités à la réserve naturelle	1 000,00 €
60612	020			Réajustement des dépenses - hausse du prix de l'électricité	2 000,00 €
60632	823			Réajustement des dépenses – achats de petits équipements pour le service des Espaces Verts	2 000,00 €
60632	810			Réajustement des dépenses – remplacement d'une pompe à l'aire d'accueil des gens du voyage	1 500,00 €
60632	324			Réajustement des dépenses – Pose d'un grillage derrière les écuries de la Citadelle	1 700,00 €
6283	64			Réajustement des dépenses – remplacement pour les prestations de ménage au multi-accueil de Cattenom, Hettange-Grande et Volmerange	9 000,00 €
615221	64			Réajustement des dépenses - Réparations diverses pour les chaudières et les circuits de chauffage au sol de la crèche de Rodemack	2 000,00 €

6283	64			Réajustement des dépenses - remplacement pour les prestations de ménage à la MED	3 000,00 €
60632	411			Réajustement des dépenses - Réparations suite aux contrôles réglementaires au sein du gymnase de Rodemack	1 500,00 €
615221	411			Réajustement des dépenses - Réparation d'une fuite sur la toiture du Gymnase de Kanfen	2 000,00 €
615221	414			Réajustement des dépenses - Réparation de vitrage au Tennis	1 000,00 €
60612	412			Réajustement des dépenses - hausse du prix de l'électricité pour le stade de football de Boust	1 500,00 €
6283	020			Réajustement des dépenses - remplacement pour les prestations de ménage à la Maison Communautaire	2 000,00 €
60631	61			Réajustement des dépenses - Radiateurs pour la Résidence d'Automne	2 000,00 €
60632	60			Réajustement des dépenses - rajout de prises électriques à la cuisine centrale	3 000,00 €
6283	60			Réajustement des dépenses - remplacement pour les prestations de ménage à la MSAP	5 000,00 €
60632	33			Petit matériel pour la manifestation lumières d'hiver	301,00 €
023	01			Virement à la section d'investissement	16 500,00 €
Total des dépenses de fonctionnement					15 000,00 €

Section de fonctionnement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					15 000,00 €
722	020			Réajustement des recettes suite à l'intégration des travaux en régie	15 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement					15 000,00 €
Section d'investissement - Dépenses					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					15 000,00 €
21318	01			Réajustement des dépenses liées à l'intégration des travaux en régie	15 000,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles				1 500,00 €
2184	414	0033	Acquisition d'une armoire métallique pour le bâtiment Tennis	1 500,00 €
Total des dépenses d'investissement				16 500,00 €

Section d'investissement - Recettes					
Imputation	Fonction	Opération	AP	Libellé	Montant
021	01			Virement de la section de fonctionnement	16 500,00 €
Total des recettes d'investissement					16 500,00 €

La Décision modificative n° 4 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 15 000 € et à hauteur de 16 500 € en section d'investissement.

La section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Inscription de crédits supplémentaires dont le but est d'augmenter les crédits prévus concernant les prestations de nettoyage des locaux, les frais d'électricité, les frais d'entretien des bâtiments, etc.
- Inscription de crédits à la baisse pour certains postes de dépenses et réajustement du virement à la section d'investissement.

Recettes :

Inscription de recettes liées aux travaux en régie.

La section d'investissement :

Dépenses

- Inscription de crédits supplémentaires dont le but est :
 - D'inscrire des dépenses liées aux travaux en régie et à l'acquisition d'une armoire métallique pour le bâtiment tennis

Recettes :

- Réajustement du virement à la section d'investissement

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision modificative n° 4 modifiant les comptes du budget général pour l'année 2021, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : **Décision modificative n° 3 - Budget assainissement collectif - Exercice 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 17 novembre 2020, relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2020, relative au vote du budget annexe primitif de l'assainissement collectif pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 13 avril 2021 relative au vote du budget supplémentaire de l'assainissement collectif pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 relative au vote de la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'année 2021,

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 relative au vote de la Décision Modificative n°2 du budget annexe de l'assainissement collectif pour l'année 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2021 pour ledit budget,

Section de fonctionnement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 011- Charges à caractère général		2 500,00 €
6288	Intervention de plongeurs sur la Step Hettange-Grande 2	2 500,00 €
Chapitre 014- Atténuation de produits		3 000,00 €
706129	Réajustement du montant de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour l'AERM	3 000,00 €
Chapitre 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections		80 000,00 €
6811	Réajustement du montant de la dotation aux amortissements - Régularisation	80 000,00 €
chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		-80 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		5 500,00 €

Section de fonctionnement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 70- Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		5 500,00 €
70128	Réajustement du montant de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)	5 500,00 €
Total des recettes de fonctionnement		5 500,00 €
Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 21- Immobilisations corporelles		0,00 €
21562	Acquisition d'un dessableur Step de Roussy	3 500,00 €
21532	Réajustement sur des travaux du réseau d'assainissement	-3 500,00 €
Total des dépenses d'investissement		0,00 €
Section d'investissement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 040- Opérations d'ordre de transfert entre sections		80 000,00 €
281351	Régularisation du montant de la dotation aux amortissements	2 874,00 €
281562	Régularisation du montant de la dotation aux amortissements	66 594,00 €
28188	Régularisation du montant de la dotation aux amortissements	10 532,00 €
Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement		-80 000,00 €
Total des recettes d'investissement		0,00 €

La Décision Modificative n° 3 du budget annexe assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 5 500 €.

La section de Fonctionnement :

Dépenses :

- Inscription de crédits supplémentaires pour le réajustement du montant de la dotation aux amortissements, le réajustement du montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte à reverser à l'AERM (facturation commune de Kanfen) et pour une intervention sur la STEP de Hettange-Grande 2.

Recettes :

- Inscription de recettes relatives à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- Baisse du virement à la section d'investissement.

La section d'investissement :

Dépenses :

Réajustement de deux postes de dépenses pour des montants équivalents, sans impact à l'échelle de la section.

Recettes :

-Inscription de recettes relatives au réajustement du montant de la dotation aux amortissements

-Baisse du virement reçu de la section de fonctionnement.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n°3 modifiant les comptes du budget annexe assainissement collectif pour l'année 2021, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

14. Objet : Attribution des Fonds de concours communautaires

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2015 portant adoption du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires aux communes membres,

Vu l'avenant n° 1 adopté par délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2015, apportant des précisions sur l'éligibilité des paiements et l'obligation de publicité,

Vu l'avenant n° 2 adopté par délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2018, spécifiant que le Conseil communautaire est l'unique attributaire de fonds de concours,

Vu l'avenant n° 3 adopté par délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019, précisant la date limite de réception des dossiers de demande et la date de validité d'utilisation des enveloppes financières au titre de fonds de concours communautaires,

Vu l'avenant n° 2 au pacte fiscal et financier adopté par le Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019, prolongeant la durée de ce dernier et celle du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires de 1 an,

Vu l'avenant n° 4 adopté par délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2020, précisant la date limite de réception des dossiers de demande et la date de validité d'utilisation des enveloppes financières au titre de fonds de concours communautaires,

Considérant les dépôts et analyses de plusieurs dossiers,

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé/ montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Breistroff-la-Grande	Travaux d'installation de LED dans diverses rues de la commune	50 663,20 €	10 132,64 €	50 663,20 €	40%	20 265,28 €	20 265,28 € soit 40 %
Breistroff-la-Grande	Travaux d'extension du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire	513 007,00 €	275 419,00 €	513 007,00 €	16,07%	82 452,12 €	155 135,88 € soit 30,24%
Hettange-Grande	Acquisition d'équipement d'aspiration de fumée pour les ateliers	3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €	50%	1 900,00 €	1 900,00 € soit 50%
Hettange-Grande	Travaux sur la toiture de la Chapelle de Soetrich	5 080,00 €	0,00 €	5 080,00 €	50%	2 540,00 €	2 540,00 € soit 50%
Volmerange-les-Mines	Installation d'un abribus rue de la Liberté	7 150,00 €	3 000,00 €	7 150,00 €	16,08%	1 150,00 €	3 000,00 € soit 41,96 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par le Conseil communautaire et la commune dépositaire.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours communautaires pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fonds de concours et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

15. Objet : ZAC de Hettange-Grande – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité : exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2 du Conseil communautaire en date du 11 février 2014, actant le choix du concessionnaire,

Vu le Traité de Concession d'Aménagement en date du 17 mars 2014,

Par Traité de Concession d'Aménagement en date du 17 mars 2014, la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC de Hettange-Grande.

En application des dispositions de ce Traité ainsi que de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SODEVAM doit fournir chaque année un compte rendu financier annuel à la Collectivité comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'année n-1.

L'actualisation du bilan prévisionnel prend en compte la revalorisation du foncier calculée en fonction de la position des îlots par rapport à la route départementale et de leur vocation. Les valeurs ont été modifiées par délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2017, comme suit :

- Ilots à vocation commerciale donnant directement sur la RD15 : 50 € HT / m²,
- 1^{er} rideau à vocation d'artisanat et services : 35 € HT / m²,
- 2^e rideau à vocation d'artisanat et services : 25 € HT / m²
- 50 € HT / m² pour les entreprises à vocation commerciale, quel que soit le positionnement dans la ZAC.

Le rapport précité qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement de cette ZAC a été mis à disposition de l'assemblée délibérante.

L'année 2020 a été marquée par le démarrage de la commercialisation de la Zone Vital Park. Malgré un contexte sanitaire déstabilisant pour les acteurs économiques, des contacts et rencontres ont eu lieu. La communication et la promotion doivent néanmoins devenir plus offensives et percutantes, pour développer l'image et l'attractivité de la Zone.

La CCCE a réaffirmé ses attentes à l'égard du concessionnaire, tant pour la mission de commercialisation (recherche prospective, suivi des contacts...) qu'en matière de projets de

développement, de façon à ce que la dynamique de commercialisation se confirme et s'accélère.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Développement Economique » en date du 30 septembre 2021 et du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'émettre une réserve quant à la participation financière attendue de la CCCE pour l'année 2021,**
- **d'approuver le reste du compte rendu annuel de la ZAC de Hettange-Grande arrêté au 31 décembre 2020, ci-annexé.**

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

16. Objet : ZAC de Kanfen- Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité : exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire en date du 24 février 2015, actant le choix du concessionnaire,

Vu le Traité de Concession d'Aménagement en date du 19 mars 2015,

Par Traité de Concession d'Aménagement en date du 19 mars 2015, la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM) s'est vue confier l'aménagement de la ZAC de Kanfen.

En application des dispositions de ce Traité ainsi que de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SODEVAM doit fournir chaque année un compte rendu financier annuel à la Collectivité comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice n-1.

Le rapport précité qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement de cette ZAC a été mis à disposition de l'assemblée délibérante.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Développement Economique » en date du 30 septembre 2021 et du Bureau communautaire du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'émettre une réserve quant à la participation financière attendue de la CCCE pour l'année 2021,
- d'approuver le reste du compte rendu annuel de la ZAC de Kanfen arrêté au 31 décembre 2020, ci-annexé.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

17. Objet : Transition énergétique -Attribution de fond de concours

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Considérant que deux dossiers ont été déposés et analysés,

Considérant que les dossiers sont complets et conformes aux conditions d'éligibilité :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Entrange	Passage Eclairage LED salle des sports	29 854,00 €	11 941,00 €	60 000 €	30 %	8 956,00 €	8 956,00 € soit 30 %
Puttelage lès-Thionville	Remplacement des huisseries de la maison des associations et du foyer socioculturel	25 537,69 €	12 769,00 €	60 000 €	25 %	6 384,34 €	6 384,34 € soit 25 %
Entrange	Passage Eclairage LED RD57a	49 166,00 €	11 666,00 €	14 750,00 €	30 %	14 750,00 €	14 750,00 € soit 30 %

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 21 octobre 2021 et du Bureau communautaire en date du 16 novembre 2021,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution du fond de concours pour les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 40.

La Secrétaire de séance :
Déborah LANGMAR



Le Président :
Michel PAQUET

